

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal de
Cloridorme tenue le 10 septembre 2012 à
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne
Jean Paul Huet
Valère Huet
Cyrice Côté
Sonia Côté

ABSENT : Jean Louis Clavet

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice
générale et Léona Francoeur
sec.adjointe, de même que Jacques Côté,
inspecteur municipal.

Son honneur le maire, madame Jocelyne
Huet, constatant qu'il y avait quorum
déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #256-09-12

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du
jour tel que présenté soit et est
adopté.

- 1- Mot de bienvenue et de 2- recueillement
- 3- Ouverture de la séance
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du procès-verbal du mois d'août
- 6- Correspondance du mois (**pour votre information**)
- 6.1 voir feuille
- 7-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 8- Présentation des comptes
- 9- **Résolutions et règlements:**
- 9.1 : Route de la Colonie/asphalte
- 9.2 : Entrée d'eau de nouveaux contribuables (nouvelle demande)
- 9.3 : Suivi des P.V. antérieurs (dév.rés. faudrait réunion de travail,-)
- 9.5 : analyse des règlements 1- portant sur le tarif (eau)
- 9.6 : lumières entrée route Langlais côté ouest
- 9.7 : lettre pour servitude MTQ
- 9.8 : approbation du budget de BPR pour la phase 4
- 9.9 : glissières de sécurité et miroir route du Brûlé
- 9.10 : fermeture éco-centre (Yvan coté : éboueur et)
- 9.11 : micro à utiliser
- 9.12 : fosse au 333, route 132
- 9.13 : bibliothèque et hôtel de ville
- 9.14 : projet pour aréna
- 9.15 : mur de soutènement route de l'Anse

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 257-09-12

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 27 août 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 août 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 août 2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

6.1 Simon Bélanger	Technologie Oxycair
6.2 Bruno Bernatchez	Collecte sélective
6.3 Denis Gleeton	Demande de lumières
6.4 Solidarité rurale	infos.

7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Le rapport de chacun des conseillers et de madame le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} août AU 31 août 2012

Résolution # 258-09-12

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois d'août de la municipalité pour un montant de 104 159.31\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), un montant de 133 204.00\$ pour le projet, salaires et remise pour le comité des loisirs de 9 641.18\$ de même que listing des écritures manuelles du mois de juin.

Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

La directrice générale remet au conseil municipal un état des revenus et dépenses tel que prescrit par la loi.

Résolution # 259-09-12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Le Groupe Ohméga : travaux aréna :	5 738.42 \$
W.h.B. : volet 11	2 175.26 \$ +96.41
Mauger Ford : réparation pick-up	509.53 4
Sécurité publique : service police	12 922.\$
Excavations 3G inc. : route Colonie	3 000.00 \$
Distribution Brunet : aqueduc	1 261.95 \$
Laboratoire B.S.L., analyse d'Eau	854.26 \$
Les Entreprises Agricoles, volet 11	1 034.78 \$

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 260-09-12

Route de la Colonie- surfacage

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la dépense suivante qui sera prélevée à même la subvention de la voirie municipale : pose d'enrobé bitumineux dans la route de la Colonie, suite au prolongement du réseau, pour un montant de 8 900\$ plus taxes applicables tel que mentionné dans la correspondance du 10 septembre de Pavage Beau Bassin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 261-09-12

Lumière intersection 132/route Langlais

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'inspecteur municipal, à installer un poteau afin de permettre l'installation d'une lumière de rue.

QUE demande soit acheminée à Hydro-Québec dès que l'installation sera complétée (Langlais et du Brûlé). QUE la directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 262-09-12

Approbation du budget d'honoraires de BPR/phase 4

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le budget d'honoraires de BPR concernant la phase 4 du projet de réaménagement de la route 132, tel que présenté et approuvé préalablement par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 263-09-12

Fosse au 333, route 132

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ
CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :
l'installation de la fosse septique du 333, route 132, faisant partie du secteur desservi par le service d'égout municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 264-09-12

Demande à l'école Notre Dame

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme est aux prises avec un manque flagrant d'espace à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris des démarches afin d'évaluer la possibilité d'un éventuel déménagement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'IL s'avère important de garder notre école ouverte et qu'un des moyens est de la rendre la plus fonctionnelle et dynamique possible;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de la bibliothèque municipale dans les locaux de l'école serait bénéfique pour les élèves en raison du nombre de livres qui augmenterait étant affilié avec le réseau des bibliothèques publiques du Québec (CRSBP);

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR CYRICE CÔTÉ CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la direction de l'école Notre Dame s'il voit une objection au déménagement de la bibliothèque municipale dans les locaux de l'école.

QUE ce changement concerne juste le local, que tout le reste demeure (bénévoles, livres, téléphone, autres dépenses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 265-09-12

Demande de soumission pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale madame Marie Dufresne à faire parvenir des soumissions à des entrepreneurs locaux (déterminés par le conseil) afin de faire des travaux de rénovation à la toiture de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 266-09-12

Aréna

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Comité des Loisirs à vérifier auprès de spécialistes en sonorisation afin d'obtenir des prix et une solution à long terme pour améliorer la sonorisation à l'intérieur de l'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 267-09-12

Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité Publique

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique, procède actuellement à l'analyse des problèmes d'érosion des berges du côté Sud du fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires situés en bordure de la route de l'Anse vivent une situation inquiétante à savoir que la route est rongée par l'érosion des berges et que dans un avenir plus ou moins rapproché, ces mêmes résidences (au nombre de 9) devront être relocalisées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont déjà été entreprises par le passé sans aucun résultat, car la politique du ministère à l'époque est de ne pas intervenir et ne pas faire de prévention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme n'a pas les moyens financiers adéquats afin de venir en

aide à ces citoyens;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR
JEAN PAUL HUET CONSEILLER ET IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande au MSP
une aide financière dans le but de
venir en aide à ces citoyens.

QUE le conseil municipal leur demande
de venir sur place constater cette
situation préoccupante et d'en faire
une analyse appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 268-09-12

Politique familiale

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un
montant de 150\$ (3 prix de 50\$) à ceux
qui complèteront le questionnaire
concernant la politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 269-09-12

JIPA

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un
montant de 100\$ pour le vin et paie
quatre inscriptions à 15\$ (maire,
conseiller, dg et sec adj).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 270-09-12

Gymnase

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs
prépare un projet afin d'offrir de
l'aérobic et de la gymnastique au sol;

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la
direction de l'École Notre Dame la
possibilité d'utiliser le gymnase à
raison d'une fois semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Madame le maire donne la parole à monsieur Régis Collin directeur de la caisse des Hauts Phares qui tient à rétablir les faits suite à la pétition qui a circulé dans la municipalité :

- Conserve tous les services à Cloridorme
- Confirme que la caisse d'ici est la pour rester que d'ailleurs des travaux de rénovation seront entrepris sous peu
- Que des conseillers seront à Cloridorme à raison de deux jours/semaine Lundi monsieur Vital Côté et le mercredi madame Louise Mercier ou quelqu'un d'autre durant son congé maladie

Questions portant sur : la possibilité de voir les plans de la phase 4

Beaucoup d'Interventions portant sur la route du Brûlé= la pente inadéquate, l'entrée trop étroite, nouvelle courbe, impossible de rencontrer deux voitures, l'absence de glissières de sécurité etc..

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière

